RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 1639-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 4 janvier 2023

Rapport de présentation

OBJET: Création d'une régie d'avances à la DSIN

PJ: un projet d'arrêté

La direction du système d'information et du numérique (DSIN) est confronté lors de certains achats (de licences logiciels, de certificats de logiciels, de documentations et de formations, ...) aux conditions de paiement de ses fournisseurs/prestataires étrangers qui ne permettent que l'achat en ligne par carte bancaire.

Pour pallier à cette problématique, la DSIN avait pour habitude de passer par des prestataires locaux qui s'occupaient de payer le prestataire étranger par carte bancaire. Cette prestation avait un coût supplémentaire pour la province Sud.

Cependant, depuis quelques temps, les prestataires locaux ne souhaitent plus rendre ce service à la province Sud car généralement, ils doivent faire l'avance de fonds pour régler le prestataire étranger.

Ainsi, il est proposé de créer une régie d'avance au sein de la DSIN de pouvoir disposer d'une carte bancaire et ainsi de ne plus être contraint à trouver d'autres fournisseurs ou prestataires.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.